

l'un des membres permanents n'assistait pas aussi régulièrement que moi ou n'a pas posé des questions aussi régulièrement que moi. C'est de cette façon, en travaillant fort, que j'ai pu avoir de l'avancement dans le comité. Cela prouve qu'il n'y a pas que l'ancienneté qui compte.

● (1600)

Je pense que c'est juste et équitable. Je n'ai pas insisté dans ces amendements parce que j'avais eu la collaboration du whip de l'opposition pour d'autres modifications du Règlement. Je pense que nous pouvons encore diriger le comité à la satisfaction de tout le monde grâce aux changements que nous avons apportés en novembre.

Nous avons éliminé le comité du Parlement et nous l'avons fusionné avec le comité de la gestion et des services aux députés. Nous avons décidé de réduire le comité des règlements et autres textes réglementaires parce que personne n'assistait à ses réunions. Les députés ne s'y intéressent pas beaucoup. Nous avons déjà réparti les priorités entre les comités législatifs et les comités permanents et nous essayons maintenant d'améliorer cette répartition. Nous essayons de nous assurer que les comités permanents ne siègeront jamais en même temps que la Chambre. Par contre, les comités législatifs siègeront seulement dans ce temps-là.

Il y a eu des difficultés avec des projets de loi qui ont été renvoyés aux comités législatifs après avoir été étudiés par le comité des finances. Les projets de loi C-42 et C-56 sont un excellent exemple de collaboration de tous les côtés. Le comité des finances avait déjà étudié ces projets de loi. Il aurait été ridicule de les renvoyer au comité législatif parce que, en tant que whip, j'aurais simplement fait passer les membres du comité des finances au comité législatif. Cela n'aurait vraiment rien donné.

Je me rappelle avoir été président d'un comité législatif pour l'examen d'un projet de loi. Tous les membres du comité des finances se sont simplement déplacés jusqu'au comité législatif. Les comités ont des présidents indépendants mais le problème, dans ce cas, c'était qu'on avait d'abord eu l'intention de ne faire comparaître aucun témoin devant le comité législatif. Cependant, dans ce cas, le ministre avait dit qu'on pourrait convoquer des témoins quand le projet de loi serait au comité et c'est alors qu'il est allé à un comité législatif plutôt qu'au comité permanent.

Les principaux changements se rapportent à l'ordre du jour. Nous avons dû trouver un moyen de faire progresser les motions du gouvernement. Il y avait tant de motions dilatoires chaque jour que nous ne pouvions jamais débattre les projets de loi. J'accepte que cet endroit soit démocratique, mais je ne crois pas qu'il doive être contrôlé par l'opposition sans que le gouvernement puisse rien faire. Le problème c'est qu'il y a toujours des motions dilatoires qui retardent les travaux de la Chambre et nous n'avons jamais l'occasion de débattre des projets de loi que nous voulons faire adopter, nous en restons aux motions dilatoires. Cela ne contribue en rien à l'administration de la nation.

Le Règlement

M. Lewis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais annoncer à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention de demander, entre 16 et 17 heures, la prolongation de la séance. Le débat sur la motion devrait se poursuivre jusqu'à 17 heures et aucun député de la majorité n'interviendra pour demander une prolongation.

M. Fennell: Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire. J'avais un bon public et je m'amusais, mais cela m'a coupé mes effets. Je suppose que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) jugeait peut-être que j'en faisais un peu trop.

Il est important de débattre des projets de loi, mais il y a une limite au temps que l'on peu consacrer à un projet donné. Je me rappelle un cas ridicule qui s'est produit pendant que nous étions dans l'opposition, avant que le Règlement ne soit modifié. On m'a annoncé que je devais parler une heure et demie, alors que je n'avais que quelques minutes pour me préparer. C'était ridicule, mais il fallait le faire, car c'était notre occasion de faire valoir notre point de vue. Nous avons maintenant ramené la durée maximale des discours à 20 minutes, ce qui me paraît parfaitement logique. J'irais même jusqu'à dire que 10 minutes sont probablement suffisantes pour exposer son point de vue. Pour pouvoir parler 20 minutes il faut avoir fait de sérieuses recherches. Il m'est arrivé de faire de longues recherches sur un projet de loi et de le voir adopter avant de pouvoir prendre la parole. Cela peut être quelque peu décourageant.

Je pense que l'opposition fait des montagnes de riens. Lorsque les députés se rendront compte que nous avons essayé de simplifier le processus, ils comprendront le vigoureux désir du gouvernement de gouverner le pays. Nous croyons que l'opposition est importante et nous l'écoutons. Comme je l'ai dit, les comités offrent toutefois une meilleure occasion d'étudier un projet de loi et ils peuvent lui consacrer plus de temps. Nous n'arrivons pas à faire tout ce que nous pourrions faire à la Chambre et en tout cas nous faisons beaucoup moins de travail qu'aux comités. Si on limitait le débat à la Chambre et si on prévoyait plus de temps pour l'étude au comité, l'opposition se sentirait probablement moins lésée.

Lorsque je faisais partie de l'opposition, je trouvais que c'était au comité que je pouvais m'exprimer et essayer d'apporter des changements importants, même s'ils n'étaient pas majeurs. Je me souviens que l'on avait proposé 49 amendements au Programme énergétique national. Il ne s'agissait pas de changements très profonds mais nous attachions une grande importance à certains. La présente motion vise à permettre au gouvernement de gouverner et à cesser de perdre du temps avec des motions dilatoires. Il faut absolument accepter ces changements. Ce n'est pas par esprit de contrariété ni d'animosité que nous les proposons. Nous ne faisons pas de cachotteries. Il s'agit tout simplement d'examiner au grand jour les projets de loi, car c'est pour cela que nous avons été élus, sans être à la merci de l'opposition pour un temps infini.